

ACTUALITÉS DU TAC RDN

Modification et ajouts d'arrêts

SAINTE-SOPHIE

572

DÉPLACEMENT → MONTÉE MOREL / RUE KIM

583

AJOUT → CHEMIN DE VAL-DES-LACS / RUE LAVIGNE

SAINT-HIPPOLYTE

809

AJOUT → RUE MONETTE / CHEMIN DU LAC-CONNELLY

CHANGEMENTS - ABSENCE OU ANNULATION TARDIVE

Une pénalité de 45 \$ est imposée pour chaque voyage blanc (absence sans annulation) ou annulation ne respectant pas le délai d'annulation d'une (1) heure.

Le paiement de la pénalité doit être effectuée dans les 72 heures suivant le manquement. Dans le cas de non-paiement des voyages en blancs, il y a arrêt temporaire de transport jusqu'au règlement de la pénalité.

